

SYNTHÈSE

SNC

Constitution

Associés : 2 minimum, commerçants, personne physique/morale
Capital social : pas de minimum, tous les apports
Objet social : libre (certaines activités imposées ou interdites)
Dénomination : libre
Conditions de forme : classiques

Fonctionnement

Associés : droits politiques, droits pécuniaires, vote pris en général à l'unanimité des associés, aucune cession de parts libre, responsabilité indéfinie et solidaire
Gérance : personne physique ou morale, associé ou tiers, tous pouvoirs dans la limite de l'objet social (et possiblement limités par les statuts), responsabilité civile, cumul contrat de travail possible sous conditions pour le gérant non associé seulement, révocation pour juste motif ou judiciaire

Contrôle

CAC obligatoire à partir des seuils classiques, ou sur décision des associés, ou sur décision de justice à la demande d'un associé, pas de procédure des conventions réglementées (sauf statut contraire)

Dissolution

- Causes spécifiques : décès d'un associé, révocation du gérant associé, liquidation, incapacité civile ou commerciale d'un associé
- Conséquences classiques

Transformation

Décision à prendre à l'unanimité (sauf clause contraire)

Décisions toujours prises à l'unanimité

Dérogation statutaire possible, sauf en cas de :
- révocation du gérant associé
- continuation de la société malgré la révocation
- cession des parts
- continuation de la société, malgré une incapacité ou une interdiction
- transformation de la SNC en SAS